

Syndicats Intercommunaux et Mixtes - Bilan des activités

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis 1968, la Ville de Besançon s'est engagée dans une politique de coopération intercommunale qui s'est concrétisée par sa participation à dix syndicats mixtes ou intercommunaux.

Comme convenu, lors de ses dernières séances, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des documents ci-joints reprenant succinctement l'objet, l'activité, les engagements financiers de la Ville et les projets de chaque syndicat intercommunal ou mixte auquel la Ville adhère.

Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule

Objet : à l'origine, le Syndicat avait compétence dans deux domaines :

- l'aménagement et la gestion d'une zone industrielle,
- l'étude en matière d'urbanisme.

Ses compétences ont été étendues :

* en 1984 aux études relatives à la reconversion du site de la carrière de Chalezeule, transformée depuis 1991 en centre d'apport de matériaux inertes, géré par la Ville de Besançon,

* en 1986 à la maîtrise du POS intercommunal,

* en 1991 à la prise en charge du fonctionnement de l'éclairage public le long de la RN 83 à la sortie de Besançon.

Date de création : 9 septembre 1968.

A l'origine (28/11/1964), il s'agissait d'un groupement pour l'étude d'un projet d'aménagement d'une zone d'urbanisme.

Composition :

Ville de Besançon	5,36 %
Commune de Thise	22,59 %
Commune de Chalezeule	72,05 %

Représentants de la Ville :

Mme KUNSTLER

M. GALLAT

Réalisations :

- * Aménagement d'une zone industrielle de 60 ha,
- * Construction d'une station d'épuration (6 500 éq/h),
- * Droit de préemption urbain institué en 1987.

Fonctionnement :

* La Ville de Besançon assure, à titre gratuit, le secrétariat du Syndicat,

* Le service des Eaux de Besançon assure la gestion et l'entretien du réseau d'alimentation en eau potable (vendue par la Ville),

* Le service Assainissement assure la gestion et l'entretien du réseau syndical et de la station d'épuration,

* Le service Électricité assurera à partir de 1992 la maintenance complète du réseau d'éclairage public situé le long de la RN 83,

* La commune de Chalezeule reverse 16 % de la taxe professionnelle perçue sur cette zone à la Ville de Besançon, qui offre à ses habitants les mêmes conditions d'accès que les Bisontins aux équipements de la Ville.

Projets : étude globale d'aménagement du secteur permettant d'adapter le POS aux réalités économiques actuelles.

Engagements financiers : il n'a jamais été fait appel à la contribution des communes pour équilibrer le budget de ce Syndicat. La Ville participe :

- pour 5 % au coût de fonctionnement de la station d'épuration (15 147 F en 1991),
- depuis 1986, date de raccordement de l'Espace Industriel de Palente à la station d'épuration du Syndicat, la Ville de Besançon participe à hauteur de 7,5 % au remboursement des emprunts du Syndicat,
- depuis 1992, aux charges de l'éclairage public (20 000 F).

Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin

Objet : aménagement et gestion d'une zone industrielle sous forme de ZAC (41 ha).

Date de création : 23 octobre 1973.

Composition :

Ville de Besançon	47,5 %
CCID	47,5 %
Commune de Chemaudin (Francois s'est retirée en 1983)	5,00 %

Représentants de la Ville :

Mme KUNSTLER
M. PONÇOT
M. GALLAT

Réalisations :

- * 15 ha ont été aménagés dont 10,6 ha commercialisés,
- * 8 entreprises et 336 emplois ont été créés.

Fonctionnement :

- * L'opération initiale concédée par le Syndicat à la SEDD a été clôturée en 1991.
- * Actuellement le Syndicat a confié à la CCID la promotion et la commercialisation de la zone industrielle et à la SEDD la réalisation des travaux d'aménagement.

* La Ville de Besançon assure, à titre gratuit, le secrétariat du Syndicat.

* Les services municipaux Électricité, Voirie et Assainissement assurent la gestion et l'entretien des réseaux correspondants.

* 45 % de la taxe professionnelle acquittée par les industriels de cette zone sont reversés à la Ville de Besançon (585 000 F en 1991). En contrepartie, les habitants de Chemaudin bénéficient des mêmes conditions d'accès que les Bisontins aux équipements de la Ville.

Projets : commercialisation des terrains encore disponibles (3,6 ha).

Engagements financiers :

La contribution de la Ville à ce Syndicat consiste en :

* participation aux dépenses ordinaires (la part de la Ville est d'environ 18 000 F),

* remboursement de l'emprunt de 1 900 000 F contracté en 1991 : 227 000 F en 1992 - 183 500 F jusqu'en l'an 2000 et 46 000 F en 2001,

* l'aménagement de la zone ne sera fait qu'en fonction de la commercialisation et sera financé par le produit des cessions.

Syndicat Mixte d'Assainissement de Grandfontaine

Objet : construire et exploiter un collecteur de transport des eaux usées et une station d'épuration (5 000 éq/h).

Date de création : 6 décembre 1976.

Composition :

Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin

Communes de Serre-les-Sapins, Chemaudin, Franois, Grandfontaine.

Représentant de la Ville :

Néant

M. GALLAT représente le Syndicat de Besançon-Chemaudin.

Réalisations :

Construction du collecteur et de la station d'épuration mise en service en février 1982.

Fonctionnement :

La Ville de Besançon assure le secrétariat ; par convention, la Ville assure également l'assistance technique pour l'exploitation de la station et l'entretien du collecteur.

Projets : extension de la station (installation d'un second oxydateur).

Engagements financiers :

La contribution est indirecte :

- La Ville de Besançon assure 47,5 % des charges du Syndicat de Besançon-Chemaudin participant pour 28 % aux charges du Syndicat de Grandfontaine (20 % à partir de 1992).

- En 1991 la dépense a été de 34 640 F (en recettes : 7 900 F pour le secrétariat - 100 600 F au titre de l'assistance technique).

Syndicat Mixte d'Avanne - Aveney - Rancenay**Objet :**

* réalisation des études préalables à la création d'un plan d'eau sur les territoires des communes d'Avanne - Aveney et Rancenay,

* création des réserves foncières nécessaires à l'exploitation d'une carrière.

Date de création : 1984.

Composition :

Département du Doubs	20 %
CCID	50 %
Ville de Besançon	10 %
Avanne - Aveney	10 %
Rancenay	10 %

Représentants de la Ville :

Mme KUNSTLER

Mme BULTOT

M. FOUSSERET

Réalisation :

Un arrêté préfectoral a autorisé l'exploitation d'une carrière sur le site éventuel du futur plan d'eau.

Engagements financiers :

La Ville contribue à hauteur de 10 % aux charges du Syndicat mais n'a versé aucune participation depuis 1988.

Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon**Objet :** acquisition :

* de l'ensemble immobilier LIP

* de terrains ou constructions liés au site de Palente

* des terrains et bâtiments Casino rue Einstein.

Aménagement de ces terrains et bâtiments

Accueil d'activités industrielles, commerciales, artisanales, de service, universitaire ou de recherche.

Opérations de vente, location, location-vente ou toute forme de mise à disposition de bâtiments ou terrains aménagés.

Date de création : 29 mai 1985.

Composition :

Ville de Besançon	50 %
CCID	50 %

Représentants de la Ville :

M. le Député-Maire (Président)

M. PONÇOT (Secrétaire Général)

M. PINARD

Réalisations :

* acquisition de l'ensemble immobilier LIP le 13 juin 1985 : Démolitions et aménagements en 1987 - 1988 - 1989 - Travaux de finition des bureaux en 1990 - 1991 - Aménagement d'un bassin de rétention assainissement 1990-1991.

* sur 50 000 m² de terrain et 10 000 m² de bâtiments à vendre, il reste 960 m² de locaux tertiaires à céder,

* 26 entreprises sont présentes sur le site de Palente pour 373 salariés (dont pépinière IEN : 9 entreprises et 61 salariés),

* la pépinière IEN a généré 31 entreprises et 356 salariés.

Les projets :

Achèvement de la commercialisation

Acquisition et aménagement des terrains Casino sur le site de Châteaufarine.

Engagements financiers :

* 3 MF ont été versés par la Ville, dont 2 MF susceptibles d'être remboursés puisqu'il s'agit d'avances de trésorerie et d'avances en annuité d'emprunt,

* le bilan financier prévisionnel de l'opération fait état d'un déficit de 1,5 MF dont 50 % à la charge de la Ville. En fonction de l'achèvement des ventes, le Comité du Syndicat fera le maximum pour que ce bilan soit, à terme équilibré.

Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté à Paris

Objet : création et aménagement de la Maison de Franche-Comté à Paris pour promouvoir les activités économiques, agricoles, commerciales et touristiques de la Région.

Date de création : 1985 (adhésion de la Ville le 24 juin 1986).

Composition :

Région de Franche-Comté	46,75 %
Département du Doubs	20,77 %
Département du Jura	15,88 %
Département de la Haute-Saône	10,39 %
Ville de Besançon	5,58 %
Ville de Vesoul	0,93 %

Représentant de la Ville :

Mme KUNSTLER

Fonctionnement :

Le fonctionnement est assuré par un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) regroupant les chambres consulaires de la Région qui a confié l'activité commerciale (restaurant - bar - location de salons) au Groupe Elitair, la promotion touristique étant réalisée par le Comité Régional du Tourisme.

Les projets :

Le Département du Territoire de Belfort et la Ville de Belfort pourraient adhérer à ce Syndicat.

Engagements financiers :

La Ville de Besançon participe pour 5,58 % aux dépenses suivantes :

* loyer (actuellement 1 175 000 F par an),

* remboursement des emprunts : 6 emprunts d'un montant global de 14 150 KF ont été réalisés depuis 1986. La part de la Ville, de 43 500 F en 1986 a atteint 140 600 F en 1989. Elle est de 95 700 F jusqu'en l'an 2000, de 50 600 F en 2001 et 19 700 F en 2002.

La contribution totale de la Ville en 1992 sera de 165 000 F.

Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze

Objet : équiper l'agglomération de Besançon d'une piste pour avions d'affaires afin de le mettre à disposition du monde économique.

Date de création : 1988

Composition :

Ville de Besançon	31,66 %
Département du Doubs	31,66 %

CCID	31,66 %
Autres (16 communes)	5,00 %

Représentants de la Ville :

M. le Député-Maire

Mme KUNSTLER

M. BARETJE

Réalisations :

60 ha de terrains sont aménagés :

Une piste de 1 400 m de longueur

Un parking avion de 3 500 m²

Un bâtiment d'accueil et d'exploitation de 300 m²

Une station de carburant (essence et kérosène).

Réalisation progressive, l'objectif étant la mise en place d'une société d'avions d'affaires.

Parallèlement aux infrastructures réalisées par le Syndicat, se trouvent sur le site, un hangar de 310 m² (Air Franche-Comté) et le Centre de Formation Régional de Parachutisme sur 800 m².

Fonctionnement :

Une concession de réalisation et de gestion a été confiée à la CCID.

Les projets :

Installation d'une balise radio-directionnelle, d'un éclairage de piste basse intensité et d'un hangar.

Engagements financiers :

La Ville participe aux dépenses de fonctionnement du Syndicat : la somme annuelle correspondante est d'environ 50 000 F.

La Ville rembourse parallèlement les emprunts contractés par le Syndicat. Jusqu'en 1991, la part de la Ville, versée sous forme de participation, a été globalement de 1 600 000 F.

En raison de problèmes fiscaux, la Ville a inscrit à partir de 1992 dans son budget, la part qui lui restait à rembourser, soit 3 798 165 F correspondant à une annuité de :

532 230 F de 1992 à 2000

504 240 F de 2001 à 2002

210 470 F de 2003 à 2005.

Syndicat Mixte d'Études pour l'Aménagement du Bassin de la Saône et du Doubs**Objet :**

* réalisation d'études sur le cours de la Saône et du Doubs, destinées à :

- assurer la protection contre les inondations,
- améliorer le régime et la qualité des eaux souterraines,
- favoriser le développement des activités économiques, la protection de l'environnement et la mise en valeur du milieu naturel.

* proposition de programmes de travaux et des modalités de leur financement.

Date de création : 14 février 1991

Composition :

Régions de Bourgogne - Franche-Comté, Rhône-Alpes - Départements : Ain, Côte d'Or, Doubs, Jura, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort - Villes de Besançon, Châlon-sur-Saône, Macon - Districts du Pays de Montbéliard et de Villefranche-sur-Saône.

Représentants de la Ville :

M. GALLAT

M. MEUNIER (suppléant).

Réalisations :

Les études décidées concernent :

- la gestion systémique des eaux de la Saône et de ses affluents,
- la stratégie de gestion et d'aménagement de la haute vallée du Doubs.

Projets :

Réalisation d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Doubs et de ses affluents.

Engagements financiers :

La Ville verse une cotisation (15 000 F en 1991, 15 750 F en 1992).

Les frais de fonctionnement sont pris en charge par les Régions et les Départements.

La participation de la Ville de Besançon aux dépenses d'investissement est fixée statutairement à 1,5 % du coût à la charge du Syndicat.

Une clé de répartition spéciale pourra être retenue pour tenir compte de l'intérêt de chaque collectivité aux projets.

Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons**Objet :**

- * réalisation du Parc Scientifique et Industriel,
- * acquisition des terrains et immeubles,
- * réalisation des études, des travaux de desserte et d'aménagement,
- * opération de vente, location, location-vente ou toute autre forme de mise à disposition de bâtiments ou terrains.

Date de création : 23 octobre 1991.

Composition :

Ville de Besançon	30 %
Région de Franche-Comté	24 %
Département du Doubs	24 %
CCID	17 %
Communes de l'agglomération	5 %

Représentants de la Ville :

- M. le Député-Maire (Président)
- M. PONÇOT (Trésorier)
- M. VUILLEMIN
- M. MAILLARD
- Mme FOLSCHWEILLER

Réalisations :

- * lancement d'une étude d'aménagement global
- * réunions de la Commission «Proposition et Développement»
- * préparation de la constitution du «Conseil d'Orientation Scientifique et Industriel».

Fonctionnement :

Le secrétariat est assuré actuellement par la Ville - Service Développement Économique.

Projets :

- * lancement d'une procédure de ZAC
- * premières acquisitions foncières
- * implantations programmées : IMASONIC, BVA Industrie, ENSMM.

Engagements financiers :

En 1991 : néant

En 1992 : contribution de 200 000 F

La Ville pourra être appelée à garantir les emprunts contractés par le Syndicat, et dans une première période apporter des avances de trésorerie.

Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest

Objet : acquisition de terrains en vue de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités de Besançon - Franois (38 ha), Vaux-les-Prés - Chemaudin (52 ha), Dannemarie - Chemaudin (22 ha), Pouilley-les-Vignes (11 ha), Pirey (22 ha), Champvans-les-Moulins (4 ha), Serre-les-Sapins (20 ha) et Champagney (3 ha), soit au total 172 ha.

Date de création : l'arrêté préfectoral n'est pas encore signé (le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à ce syndicat le 16 décembre 1991).

Composition :

Ville de Besançon	15 %
Département du Doubs	40 %
Syndicat Intercommunal du canton d'Audeux	5 %
Commune de Chemaudin	6 %
Dannemarie-sur-Crête	6 %
Franois	6 %
Pirey	6 %
Pouilley-les-Vignes	6 %
Serre-les-Sapins	6 %
Vaux-les-Prés	2 %
Champagney	1 %
Champvans-les-Moulins	1 %

Représentants de la Ville :

Mme KUNSTLER

M. PONÇOT (suppléant)

Fonctionnement :

Le Conseil Général assure le secrétariat du Syndicat.

La moitié de la taxe professionnelle due par les acteurs économiques implantés dans ces zones est reversée par les communes bénéficiaires au Syndicat Mixte.

Le Syndicat emploiera le montant ainsi perçu :

* 50 % sera affecté à l'entretien des parties communes, des services communs et des ouvrages propres de chaque zone d'activités,

* 25 % sera versé au Syndicat du canton d'Audeux pour le financement des équipements d'infrastructure des communes du canton,

* le solde sera consacré à un versement à la Ville de Besançon qui accepte d'ouvrir les services bisontins aux habitants des communes du canton d'Audeux selon des modalités à définir (le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer prochainement sur cette question).

Engagements financiers :

Il n'y a actuellement pas eu de participation de la Ville ; le Syndicat aura recours à l'emprunt pour atteindre ses objectifs et sollicitera les collectivités pour obtenir leurs garanties.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est également pour répondre à une question posée par un certain nombre d'entre vous que nous avons fourni tous ces renseignements sur chacun des dix syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes qui existent et dans lesquels la Ville de Besançon apporte sa contribution. Vous avez là une image rapide et un bilan des activités de ces différents syndicats, maintenant la parole est à vous. Si vous souhaitez qu'on prolonge ce débat, cette présentation par d'autres chiffres et d'autres réflexions, nous pouvons le faire, ou nous pourrions peut-être chaque année au moment du budget ou à un autre, donner un bilan financier de leurs activités.

M. NACHIN : Je voudrais simplement faire deux suggestions pour ne pas allonger le débat. Est-ce qu'il serait possible d'avoir un bilan de l'activité de l'aérodrome de Besançon - La Vèze, pas aujourd'hui mais ultérieurement ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On le note, oui.

M. NACHIN : Et puis je proposerai également que la Ville de Besançon, et je pense que Jean-Philippe GALLAT pourrait être d'accord, quitte le Syndicat Mixte d'Études pour l'Aménagement du Bassin de la Saône et du Doubs puisqu'il s'agit en fait d'un syndicat dont l'objectif essentiel est de promouvoir la réalisation du canal à grand gabarit.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois qu'il doit y avoir erreur sur la destination de ce syndicat mais on en parlera tout à l'heure. Vous souhaitez donc davantage de chiffres et d'explications sur la Vèze, on le note et on enverra cela à l'ensemble bien entendu des Conseillers Municipaux. Peut-être que Jean-Philippe GALLAT pourrait répondre tout de suite sur la seconde question.

M. GALLAT : Sur le Syndicat Mixte d'Études pour l'Aménagement du Bassin de la Saône et du Doubs, effectivement il y a erreur sur la destination. Il est vrai que le Président de ce Syndicat, qui est aussi le Président du Conseil Général de Saône-et-Loire est fortement impliqué dans la réalisation du grand canal. Je dois dire qu'à l'unanimité des différentes collectivités locales, nous l'avons élu Président et nous l'avons un petit peu mis au défi de dire qu'il est important qu'une structure de concertation se mette en place entre les différentes collectivités qui sont le long de la Saône et du Doubs parce qu'on ne peut pas faire un aménagement ou une étude quelconque d'un point de rivière sans étudier ce qui se passe au-dessus et ce qui se passe au-dessous.

Je dois dire d'ailleurs que l'on travaille tout à fait en complémentarité avec par exemple le représentant du District du Pays de Montbéliard qui est M. LEHEC, Maire de Bethoncourt et on est très très vigilant sur les orientations que prendra ce Syndicat Mixte d'Études pour l'Aménagement du Bassin de la Saône et du Doubs. J'ai envoyé les différents projets d'études aux membres de ma commission. Aujourd'hui il y en a deux qui vont être mis en œuvre au sein de ce syndicat. Un premier projet d'études qui intéresse au plus haut point la Ville de Besançon, concerne ce qui se passe dans le cours du Doubs

depuis sa source jusqu'aux environs du DUPM. Il faut savoir que la Franche-Comté est un pays karstique et tout type d'aménagement qui se fait sur le cours supérieur du Doubs nous concerne directement puisque toute notre eau potable vient de cette région. Et puis, effectivement, la deuxième étude qui a été lancée par ce syndicat concerne le problème des inondations dans la moyenne Saône et toute personne qui a eu son appartement inondé soit par une inondation de rivière, soit par une machine à laver sait que c'est un problème extrêmement important pour la population. Pour traiter les inondations et pour les résoudre, il n'y a pas 36 moyens, il faut soit permettre à l'eau de s'écouler et ce sont les collectivités en aval qui en subissent les conséquences, soit retenir l'eau et ce sont les collectivités et les communautés en amont qui en subissent les conséquences.

Soyez assuré, Monsieur NACHIN, que si nous constatons que le Syndicat Mixte d'Études pour l'Aménagement du Bassin de la Saône et du Doubs dérive dans ses objectifs, j'en ferai part d'abord au Maire, ensuite à la commission puis au Conseil Municipal, mais je crois que cette idée d'une structure inter-collectivités sur une gestion systémique, c'est-à-dire qui prend en compte les problèmes écologiques, économiques et hydrographiques d'une rivière, c'est quelque chose de tout à fait intéressant et cela va exactement dans le sens de la future voie eau qui précise qu'on aura à mettre à terme des sages. Mais je partage un petit peu la préoccupation de M. NACHIN qui nous rappelle à la vigilance mais qu'il sache que sur l'évolution de ce syndicat nous sommes extrêmement vigilants.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, nous avons demandé effectivement cette note sur les différents syndicats mixtes qui existent et auxquels participe la Ville. On se rend compte qu'ils ne sont pas en nombre considérable mais que tout de même leurs missions sont importantes, notamment sur le plan de l'assainissement, de l'urbanisme et des politiques économiques. Ces syndicats, je crois qu'ils doivent exister, ils doivent vivre mais il faut que le Conseil Municipal lui-même ait son mot à dire dans la définition des politiques que décident ces syndicats. Il y a un petit problème d'articulation, vous l'avez reconnu à la séance du Conseil où nous en avons parlé puisqu'au fond, il suffit que vous fassiez a posteriori régulariser des orientations prises par un syndicat mixte. C'est un peu gênant. Il n'est peut-être pas question de débattre avant, en Conseil Municipal car c'est trop lourd, mais je ferai la proposition suivante : chaque syndicat a une mission dominante, pour certains c'est l'assainissement, pour d'autres c'est la définition de la politique économique, d'animation économique ; je souhaiterais donc que pour ceux qui relèvent de la politique économique et de l'urbanisme nous ayons avant les séances du syndicat mixte où se prennent des orientations importantes, une consultation préalable dans nos commissions. Est-ce que cela est possible ? de telle sorte que nous n'apprenions pas par la suite des orientations importantes déjà prises. Une fois que vous êtes engagés avec vos partenaires, il est tout de même pour vous beaucoup plus difficile de revenir en arrière et nous sommes un peu devant le fait accompli. Donc je souhaiterais, pour plus de transparence, que soient saisies au préalable les commissions compétentes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela se fait déjà je pense dans certains cas mais que systématiquement lorsqu'une réunion du Comité du Syndicat a lieu, il puisse en être discuté sur l'objet etc. dans la commission compétente, soit l'économie, soit l'assainissement etc. nous le notons.

La discussion est close.

Dont acte.